



Commune de Leysin

Leysin, le 13 novembre 2017/JJB/cd

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 5/2017

Remplacement et modification de l'éclairage public au Chemin de la Source.

Délégué de la Municipalité : Monsieur Richard Calderini

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

De l'intersection de la route des Chamois jusqu'à la fin du Chemin de la Source, les candélabres sont dans un état de vétusté avancé. Ces installations pourvues de lampes à Vapeur de Mercure ne sont plus fabriquées et chaque intervention devient de plus en plus problématique.

Des pannes récurrentes nécessitant de nombreuses remises en état ont incité la Municipalité à réaliser une appréciation de situation en ce qui concerne l'éclairage public le long de cet axe, en tenant compte de l'impact engendré par la présence du « Grand Hôtel » ainsi que de l'hôtel « Le Grand Chalet ».

Il en ressort essentiellement que l'éclairage public ne répond plus du tout aux normes actuelles, aussi bien au niveau de la sécurité du réseau routier communal que pour les utilisateurs en tant que piétons. Il est donc indispensable, voire essentiel, de procéder à une totale réfection de ce secteur.

2. Caractéristiques des travaux et aménagements

Le type de candélabres proposés permet de conserver une totale harmonie avec ceux qui sont déjà le long de la route des Chamois ainsi que sur l'axe principal de Leysin.

De plus, ils s'intégreront parfaitement avec le style d'architecture des bâtiments existants.

En outre, nous avons également la possibilité de les équiper de lampe LED afin de garantir de substantielles économies d'énergie. Afin de pallier à d'éventuelles pollutions lumineuses nocturnes, il sera également opportun de gérer la réduction de l'intensité lumineuse de 24h00 à 05h00.

Ce changement est en totale adéquation avec le projet d'élargissement de la route mis à l'enquête publique du 22 juillet au 20 août 2017 en relation avec la construction du nouveau réservoir d'approvisionnement d'eau potable pour la Commune de Leysin ainsi que l'amélioration de l'accès à l'hôtel « Le Grand Chalet ».

3. Planification

Les travaux seront réalisés de la manière suivante :

- Démontage des candélabres existants, creuse et création des nouveaux socles si nécessaire.
- Remplacement des candélabres.

Ils débuteront en principe en mai 2018 selon les divers travaux déjà en cours et en tenant compte de la présence d'autres chantiers dans ce secteur.

4. Adéquation avec le Plan Directeur communal

Les travaux envisagés correspondent parfaitement aux objectifs et mesures fixés dans le Plan Directeur communal au chapitres 3.3.1 et 3.3.3 relatifs aux "déplacements et espaces publics".

5. Audit & plan directeur

Le rôle de l'éclairage public évolue constamment. A la fonction sécuritaire initiale s'ajoute aujourd'hui un renforcement de la qualité de vie.

La pérennité des équipements d'éclairage requiert un état des lieux complet et une planification sur le long terme.

L'audit mis à jour en 2017 fournit un diagnostic précis et complet du parc d'éclairage public existant. Nous pourrions optimiser l'efficacité énergétique et disposer d'un outil de planification des investissements à court, moyen et long terme.

6. Coût et financement

Le devis estimatif des travaux a été élaboré sur la base de prix déposés dans le cadre de projets identiques à celui de la Commune de Leysin. Il tient compte du fait que les

travaux seront exécutés par des entreprises privées en ce qui concerne les fouilles mécaniques, les coffrages, le bétonnage, les transports de matériaux et les fournitures.

L'évaluation des coûts se présente de la manière suivante :

– Fourniture et pose éclairage public " Ch.de la Source " 14 pces	fr. 81'000.--
– Fourniture de prise Kit Mini-prises pour la déco de Noël	fr. 4'000.--
– Réserve pour création de socles	fr. 10'000.--
– Divers et imprévus	fr. 5'000.-
Montant total TTC	<u>fr. 100'000.-</u>

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 15 MARS 2018

Vu le préavis municipal no 5/2017 du 13 novembre 2017

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

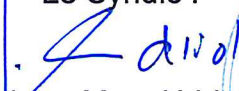
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 100'000.-- TTC, pour financer les travaux de remplacement et modification de l'éclairage public au Chemin de la Source,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2019.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic : 
Jean-Marc Udriot
Le Secrétaire : 
Jean-Jacques Bonvin

